



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SIDA

Question écrite n° 31170

Texte de la question

Mme Marie-France Lecuir attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les problèmes posés par la toxicomanie et ses conséquences sur le sida. Il serait opportun d'assurer notamment la consolidation de l'appareil de soins en toxicomanie en appliquant aux budgets de ces établissements un taux directeur qui suive l'augmentation du coût de la vie, et d'envisager le triplement de la capacité d'accueil des structures de post-cures, d'appartements thérapeutiques, etc, afin de répondre aux besoins croissants des toxicomanes séropositifs. Elle lui demande quelles sont les mesures qui sont envisagées dans le cadre de la préparation de la loi de finances pour 1991.

Texte de la réponse

Reponse. - La consolidation de l'appareil de soins aux toxicomanes est un des objectifs prioritaires du ministre délégué à la santé. Ainsi, en 1990, le taux de progression établi en début d'année 1990 de 2 p 100 a-t-il été majoré de 1,65 p 100 en cours d'année budgétaire. Les structures de ce secteur bénéficient donc cette année d'un taux directeur comparable à celui du secteur médico-social. En outre, les surcoûts liés notamment aux augmentations de salaires régies par la convention collective de 1966, ont été pris en compte dans le budget des structures spécialisées dans la prise en charge des toxicomanes. Un décret donnant l'assise juridique nécessaire à ce dispositif est en cours d'élaboration par les services de ce ministère, reconnaissant ainsi la qualité du travail de ce secteur qui, de plus a su faire face à l'apparition de l'infection par le VIH et du SIDA. La capacité d'hébergement des toxicomanes en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle a été augmentée de 60 places en 1990. Le plan gouvernemental de lutte contre la drogue, présenté par la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie, prévoit le doublement des capacités de prise en charge des toxicomanes dans les trois ans à venir.

Données clés

Auteur : [Mme Lecuir Marie-France](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31170

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3221